

Légation

SUISSE.

N° 1082

en circulation  
I.V. 72

Paris le 30 avril 1872

Monsieur le Président

Confidentiel

Aux courses de dimanche dernier, j'avais été invité à me joindre à mad<sup>e</sup> Thiers pour y assister au Pavillon réservé au Président de la République.

Deux ou trois autres de mes collègues se trouvaient également invités. Du nombre était M<sup>r</sup> de Orozaga, Ambassadeur d'Espagne.

A titre tout à fait personnel et confidentiel, M<sup>r</sup> Orozaga m'a dit que son Gouvernement regrettait vivement que le Ministre d'Espagne à Berne ne fût pas actuellement à son poste. Le fait que don Carlos a daté de Genève un manifeste révolutionnaire adressé au peuple espagnol, a péniblement impressionné le cabinet de Madrid. — Le texte de ce manifeste a été publié par tous les journaux. Le Gouvernement espagnol se plaint à espérer, a ajouté M<sup>r</sup> Orozaga, que le Conseil Fédéral considérera la conduite de

Monsieur

Monsieur Walth

Président de la Confédération Suisse

Berne.

EIDGEN. ARCHIV

Dodis



Don Carlos comme contraire au droit des gens et comme constituant un abus du droit d'asile dont il a joui en Suisse jusqu'à ce jour. — L'expulsion de ce prétendant paraissait à M' Ologaga légitimée par l'attitude de Don Carlos et par les égards dus à un gouvernement ami.


M' Ologaga, avec lequel j'entretiens depuis longtemps d'excellents rapports, m'a annoncé que le Conseil Fédéral recevrait sous peu une communication directe du Gouvernement Espagnol au sujet de cette affaire. — Je m'empresse de Vous informer de notre entretien, pour le cas où ce document ne Vous serait pas encore parvenu. Il me paraît qu'avant tout, il y aurait lieu de savoir si Don Carlos est encore à Genève, et cela au plus tôt que possible.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma plus haute considération

Le Ministre de Suisse en France.



Le Temps de ce soir publiera, sous forme de "correspondance Suisse" une résumation de l'article de la liberté que je Vous ai envoyé hier. Je tâcherai de Vous l'envoyer, si possible, par le courrier d'aujourd'hui.



2025.

Bundesrath vom 3. Mai 1872.

Paris 30 J. M. 6

an

En vertu d'une convention  
constituant un abus du droit d'asile  
dans le cas - d'expulsion de la population polonoise  
à la Pologne légitime par l'attaché de son pays et par  
les soins d'un gouvernement...

Le Roi, en vertu de son pouvoir  
régulier, a résolu de se conformer  
à l'acte de l'Assemblée nationale de la Pologne  
qui a déclaré que le gouvernement polonois  
est le seul gouvernement légitime de la Pologne - et  
d'empêcher de tout son pouvoir l'entrée de tout  
étranger qui n'est pas un citoyen polonois...

Le Roi, en vertu de son pouvoir  
régulier, a résolu de se conformer  
à l'acte de l'Assemblée nationale de la Pologne  
qui a déclaré que le gouvernement polonois  
est le seul gouvernement légitime de la Pologne - et  
d'empêcher de tout son pouvoir l'entrée de tout  
étranger qui n'est pas un citoyen polonois...

avec les plus hautes considérations

Le Ministre de l'Intérieur en France



Le Temps de la Pologne...  
chacun de l'acte de la Pologne...  
à la Pologne...